



# Formation en sécurité civile



## ***S'initier à la sécurité civile***

*S'initier à la sécurité civile* est une formation en ligne d'environ une heure qui donne une vue d'ensemble de l'organisation de la sécurité civile au Québec. Elle s'adresse aux bénévoles en sécurité civile, aux intervenants non spécialisés ou aux personnes intéressées par ce domaine.

Elle est accessible à l'adresse ci-dessous :

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/sinitier/formation-ligne.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/sinitier/formation-ligne.html)

## **La formation agréée**

Plusieurs activités de formation ou de perfectionnement de courte durée en sécurité civile et dont la qualité est reconnue par le ministère de la Sécurité publique sont offertes. Ces activités de formation agréées s'adressent en grande partie aux intervenants municipaux en sécurité civile. Elles portent sur des sujets comme :

- la compréhension du système de sécurité civile québécois, des rôles et responsabilités des autorités et des intervenants ainsi que des principales obligations légales;
- le leadership et la communication dans un contexte d'urgence;
- le processus d'analyse et de gestion des risques de sinistre;
- l'élaboration, la coordination et l'évaluation d'exercices;
- la planification des services aux personnes sinistrées;
- la logistique opérationnelle : centre de coordination, gestion d'un site de sinistre, coordination des activités d'urgence et mobilisation des ressources;
- le soutien aux autorités municipales lors d'un sinistre.

Ces activités sont offertes par des organismes privés ou publics, des entreprises ou des établissements d'enseignement. Elles sont généralement disponibles sur l'ensemble du territoire québécois, après entente avec l'établissement qui donne la formation.

Pour connaître les activités de formation agréées et les établissements qui les offrent : [Formations en sécurité civile](#)



## Formation en sécurité civile

### La formation avancée

Des programmes universitaires relatifs à la gestion des risques et à la sécurité civile sont offerts par diverses universités québécoises.

D'autres programmes universitaires ou collégiaux sont également offerts au Québec en lien avec des aspects particuliers de la sécurité civile. Ceux-ci peuvent porter, par exemple, sur :

- la gestion d'un aléa en particulier (inondation, glissement de terrain, séisme, etc.);
- l'aménagement du territoire;
- les aspects psychosociaux liés aux personnes sinistrées;
- l'environnement et les changements climatiques;
- la communication des risques;
- etc.

Ces programmes et ces cours avancés ne sont toutefois pas visés par l'agrément du ministre de la Sécurité publique.